

# ROUBAIX

**Avez-vous déjà remarqué les sculptures qui ornent la façade de votre hôtel de ville ?**



L'arrivée de la laine



Le tissage



La teinture

Les Roubaisiens sont très fiers de leur hôtel de ville, qu'ils doivent à la municipalité Eugène Motte. Et ils ont raison, car l'œuvre de Victor Laloux, le grand architecte membre de l'Institut, est fort belle.

Notre mairie a grande allure, avec son campanile élégant et ses proportions harmonieuses. Et puis, il y a aussi les sculptures qui ornent sa façade et qui ne sont pas négligeables, à beaucoup près.

Mais, à propos de ces images de pierre, combien de Roubaisiens seraient capables de dire ce que représentent ces quarante figures qui garnissent la façade principale de notre hôtel de ville ?

Bien peu, sans doute. Il est vrai que ces sculptures sont couvertes d'une telle patine de poussière et de saie qu'il est devenu difficile de les distinguer nettement et surtout d'en deviner la signification.

Elles sont dues aux ciseaux de quatre artistes de chez nous, les sculpteurs Léon Fragel, Alphonse Cordonnier, Hippolyte Lefebvre et Edgard Boutry.

Les deux premiers de ces artistes, MM. Fragel et Cordonnier, furent chargés de symboliser le négoce et l'industrie, qui ont fait, en un siècle, d'une bourgade une grande ville. C'est à eux que l'on doit cette frise sculptée qui ne comprend pas moins de trente-cinq personnages ayant chacun 2 m. 40 de hauteur. Qui se doutera qu'il y a, sur notre mairie de tels géants ?

Cette frise est divisée en trois parties, ayant trait, naturellement, à l'industrie textile. La première section représente la récolte du coton, la tonte du mouton et l'arrivage de la laine. La seconde partie a été inspirée par l'industrie du peignage, et la troisième par la filature. De l'autre côté du fronton, M. Léon Fragel a représenté la transformation du fil en tissu, son apprêt et sa teinture.

Au-dessus de l'attique, encadrant la grande arcade centrale, le sculpteur Boutry a placé deux personnages symboliques représentant l'Union et la Vigilance, l'autre la « Modération ».

Deux vertus qui devraient fleurir dans chaque municipalité, n'est-ce pas ?

Enfin, les deux grandes statues de chaque côté du blason de la ville, sont dues au talent de M. Hippolyte Lefebvre. Elles représentent la « Foi » et l'« Abondance » et nous incitent particulièrement à la vigilance. Elles ne mesurent pas moins de quatre mètres ; elles sont aussi hautes qu'inaccessibles...

Voilà donc, à grands traits, ce que disent ces nobles personnages de pierre, témoins muets de la vie de notre ville.

S'ils ne jouent plus le rôle de gardiens tutélaires de la cité, du moins résumant-ils l'activité des Roubaisiens. Ne sont-ils pas d'ailleurs, eux aussi, ces fleurs, ces tisserands, ces teinturiers, d'authentiques Roubaisiens ?

Aussi, un beau jour, ne pourrions-nous leur rendre, sinon leur blancheur d'autrefois, mais tout au moins leurs vrais visages ?

Mais maintenant peut-être ; mais quand nos édiles seront chargés d'autres préoccupations moins immédiates.

Des cambrioleurs essaient, en vain, de pénétrer dans un café de la rue du Grand-Chemin

M. Delvalle gère un débit de boissons, situé à l'angle des rues du Grand-Chemin et des Champs, et avant comme enseigne le « Café de l'Europe ».

Samedi, M. Delvalle dut s'absenter. Elle demanda à un voisin de le remplacer pendant son absence. Elle emporta avec elle son portefeuille et entra chez elle. Mais, après le souper, cette voisine complaisante s'aperçut qu'elle avait oublié d'enlever avec elle à main levée un portefeuille de l'argent et laissé dans un tiroir du comptoir.

En hâte, elle retourna au « Café de l'Europe » et c'est alors qu'elle constata qu'un voleur, quel qu'il soit, avait essayé de forcer la serrure de la porte de l'entrée particulière du café, porte située rue des Champs. La serrure, d'ailleurs, était bon et le ou les malfaiteurs en furent pour leurs frais.

La police fut alertée et l'on procéda aux constatations d'usage. Une enquête est ouverte sur cette affaire.

**LUNDI 13 JANVIER :**  
Aujourd'hui : Baptême de N.-S. ; de midi, saint Etienne.  
Samedi : lever, 9 h. 42 ; coucher, 18 h. 17.  
Lune : Pleine le 13.  
Sécheresse : N. d'appel : 303,23.  
Caisse d'épargne : ouverte de 9 h. à 11 heures.  
Geste de lait : distribution de lait de 11 h. à 12 heures.

## Petite chronique du temps

Le froid qui nous a déchaînés une et rude offensive, semble maintenant se calmer.

Samedi, la température s'était sensiblement adoucie et, vers 16 h., on pouvait noter +2°. Cela sentait le dégel, qui s'ébauchait.

Mais, hélas, de si bonnes dispositions ne pouvaient durer longtemps. Le mercure redescendit bientôt ; à 18 h., il stationnait aux environs de -2°. Et, à 22 h., il était tombé à -3°.

Aujourd'hui dimanche, le froid semble avoir repris sa charge. Ce matin vers 7 h., le thermomètre indiquait -3°, et vers midi une petite neige très fine commença à voltiger.

Ne nous plaignons pas trop, pourtant. Ne note-t-on pas -12° à Paris, et -16° à Nancy et même -10° à Toulouse !

## Après l'arrestation de la bande de l'« As de pique »

Nous avons relaté hier, dans tous ses détails, l'arrestation des membres de la bande de l'« As de pique » et l'on peut dire — dans le pillage d'usage.

Sur de ces monte-en-l'air ont été, les uns après les autres, arrêtés. Ce sont les nomades Raymond Lepoutre, 38 ans, domicilié 88, rue de la Chaussée, cour Favart, 3 ; René Vanhaerboeck, dit « Moustique », 31 ans, domicilié 74, rue Charles-Bein-Vanham, à Lille ; Henri Zabinski, 18 ans, 3 rue de Maria, à Lille ; Roger Fougère, dit « Panfan », 35 ans, originaire de Douvres et domicilié à Roubaix, 21, rue de la République.

domicilié 120, rue de Tournai, à Lille et Louis Rotté, 39 ans, 48, rue Henri-Carrette.

Un septième personnage, Julien Laniel, domicilié à Wattrelos, parvint à passer la frontière avant l'arrivée des policiers. On le recherche activement.

Les six cambrioleurs arrêtés ont été conduits à Lille samedi, dans une camionnette des sapeurs-pompiers, et détenus au Parquet.

Ajoutons que, sur cette affaire, vient se greffer un autre délit, celui de fausses cartes d'identité. Les deux Polonais qui comptent la bande, Henri Zabinski et Michel Milowski, étaient en effet en possession d'une fausse carte d'identité française, qu'ils avaient obtenue, disent-ils, moyennant le paiement d'une somme de 600 fr. On enquête activement sur cette nouvelle affaire.



Raymond LAFAYE et Michel MILOWSKI

## Morts pour la France

Le Mairie a reçu notifications officielles de la mort de deux soldats roubaixiens :

Gaston Leroy, du 302<sup>e</sup> régiment d'artillerie, décédé le 16 juin 1940. M. Leroy habitait 26, rue de Soubise, cour Saint-Pierre, 10. Il était âgé de 30 ans.

René Wachoux, du 12<sup>e</sup> régiment régional, décédé Dunkerque. Le défunt, qui était âgé de 43 ans, était domicilié 88, rue du Général-Chanzy.

Nous présentons nos condoléances à nos familles de ces deux héros.

## Des cambrioleurs essaient, en vain, de pénétrer dans un café de la rue du Grand-Chemin

M. Delvalle gère un débit de boissons, situé à l'angle des rues du Grand-Chemin et des Champs, et avant comme enseigne le « Café de l'Europe ».

## Les consultations prénatales

Des consultations prénatales ont eu lieu, le samedi 11 janvier, à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes. Elles ont lieu à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes. Elles ont lieu à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes.

## CARTES NATIONALES DE PRIORITE

Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

**AVIS AUX ANCIENS COMBATTANTS DE LA 1<sup>re</sup> AN.** — Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

## Les consultations prénatales

Des consultations prénatales ont eu lieu, le samedi 11 janvier, à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes. Elles ont lieu à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes.

## CARTES NATIONALES DE PRIORITE

Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

## AVIS AUX ANCIENS COMBATTANTS DE LA 1<sup>re</sup> AN.

Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

## LES CONSULTATIONS PRÉNATALES

Des consultations prénatales ont eu lieu, le samedi 11 janvier, à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes. Elles ont lieu à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes.

## CARTES NATIONALES DE PRIORITE

Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

## AVIS AUX ANCIENS COMBATTANTS DE LA 1<sup>re</sup> AN.

Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

## LES CONSULTATIONS PRÉNATALES

Des consultations prénatales ont eu lieu, le samedi 11 janvier, à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes. Elles ont lieu à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes.

## CARTES NATIONALES DE PRIORITE

Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

## AVIS AUX ANCIENS COMBATTANTS DE LA 1<sup>re</sup> AN.

Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

## LES CONSULTATIONS PRÉNATALES

Des consultations prénatales ont eu lieu, le samedi 11 janvier, à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes. Elles ont lieu à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes.

## CARTES NATIONALES DE PRIORITE

Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

## AVIS AUX ANCIENS COMBATTANTS DE LA 1<sup>re</sup> AN.

Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

## LES CONSULTATIONS PRÉNATALES

Des consultations prénatales ont eu lieu, le samedi 11 janvier, à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes. Elles ont lieu à 17 h., à la maternité, 5, avenue G.-Delory ; ces consultations sont absolument gratuites et réservées à un petit nombre de femmes.

## CARTES NATIONALES DE PRIORITE

Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

## AVIS AUX ANCIENS COMBATTANTS DE LA 1<sup>re</sup> AN.

Les cartes de priorité pour bénéficier de la carte nationale de priorité, sont prises de nos pas de dérangé : actuellement, elles sont prises par les détenteurs de cartes nécessaires. Un nouvel avis sera publié ultérieurement indiquant la date à laquelle les cartes de priorité pourront se présenter à la mairie.

## WATTRELOS

**Au ravitaillement**  
du 13 au 18 janvier, les marchandises suivantes seront distribuées aux commerçants :

Ottawa, 1 kilo par personne (1,20) ; maïs torréfié, 200 gr. par personne (1,70). Vente libre des fruits extraits d'eau de Javel (paquet pour deux litres), oranges, clementines, mandarines, mandarines.

Le service de contrôle installé à la mairie étant automatiquement supprimé, à partir de lundi 13 janvier 1941, les commerçants détaillants se présenteront à la mairie de la commune de Wattrelos, 151, rue du Commandant-Boscut à Wattrelos, où les livraisons seront effectuées au même temps que les commandes dans l'ordre suivant :

A. de 1 à 20, le lundi de 8 h. à 11 h. ; de 21 à 40, le lundi de 14 h. à 17 h. — Secteur B, de 1 à 20, le mardi de 8 h. à 11 h. ; de 21 à 40, le mardi de 14 h. à 17 h. — Secteur C, de 1 à 20, le mercredi de 8 h. à 11 h. ; de 21 à 40, le mercredi de 14 h. à 17 h. ; de 21 à 40, le jeudi de 8 h. à 11 h.

## AMICALE DU CENTRE

Le 13 janvier, 30 réunions des amicalistes, en présence de tous les membres de l'Amicale du Centre, ont eu lieu à la Fédération nationale des œuvres de la Région Nord.

**FAITEMENT DES SECOURS.** — On paiera, au bureau d'assistance, 1 bis, rue Jean-Jaures, le jeudi 16, les cartes d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ; de 9 à 11 h. ; de 14 à 16 h. ; de 17 à 19 h. ; de 20 à 22 h. ; de 23 à 25 h. ; de 26 à 28 h. ; de 29 à 31 h. ; de 32 à 34 h. ; de 35 à 37 h. ; de 38 à 40 h. ; de 41 à 43 h. ; de 44 à 46 h. ; de 47 à 49 h. ; de 50 à 52 h. ; de 53 à 55 h. ; de 56 à 58 h. ; de 59 à 61 h. ; de 62 à 64 h. ; de 65 à 67 h. ; de 68 à 70 h. ; de 71 à 73 h. ; de 74 à 76 h. ; de 77 à 79 h. ; de 80 à 82 h. ; de 83 à 85 h. ; de 86 à 88 h. ; de 89 à 91 h. ; de 92 à 94 h. ; de 95 à 97 h. ; de 98 à 100 h. ; de 101 à 103 h. ; de 104 à 106 h. ; de 107 à 109 h. ; de 110 à 112 h. ; de 113 à 115 h. ; de 116 à 118 h. ; de 119 à 121 h. ; de 122 à 124 h. ; de 125 à 127 h. ; de 128 à 130 h. ; de 131 à 133 h. ; de 134 à 136 h. ; de 137 à 139 h. ; de 140 à 142 h. ; de 143 à 145 h. ; de 146 à 148 h. ; de 149 à 151 h. ; de 152 à 154 h. ; de 155 à 157 h. ; de 158 à 160 h. ; de 161 à 163 h. ; de 164 à 166 h. ; de 167 à 169 h. ; de 170 à 172 h. ; de 173 à 175 h. ; de 176 à 178 h. ; de 179 à 181 h. ; de 182 à 184 h. ; de 185 à 187 h. ; de 188 à 190 h. ; de 191 à 193 h. ; de 194 à 196 h. ; de 197 à 199 h. ; de 200 à 202 h. ; de 203 à 205 h. ; de 206 à 208 h. ; de 209 à 211 h. ; de 212 à 214 h. ; de 215 à 217 h. ; de 218 à 220 h. ; de 221 à 223 h. ; de 224 à 226 h. ; de 227 à 229 h. ; de 230 à 232 h. ; de 233 à 235 h. ; de 236 à 238 h. ; de 239 à 241 h. ; de 242 à 244 h. ; de 245 à 247 h. ; de 248 à 250 h. ; de 251 à 253 h. ; de 254 à 256 h. ; de 257 à 259 h. ; de 260 à 262 h. ; de 263 à 265 h. ; de 266 à 268 h. ; de 269 à 271 h. ; de 272 à 274 h. ; de 275 à 277 h. ; de 278 à 280 h. ; de 281 à 283 h. ; de 284 à 286 h. ; de 287 à 289 h. ; de 290 à 292 h. ; de 293 à 295 h. ; de 296 à 298 h. ; de 299 à 301 h. ; de 302 à 304 h. ; de 305 à 307 h. ; de 308 à 310 h. ; de 311 à 313 h. ; de 314 à 316 h. ; de 317 à 319 h. ; de 320 à 322 h. ; de 323 à 325 h. ; de 326 à 328 h. ; de 329 à 331 h. ; de 332 à 334 h. ; de 335 à 337 h. ; de 338 à 340 h. ; de 341 à 343 h. ; de 344 à 346 h. ; de 347 à 349 h. ; de 350 à 352 h. ; de 353 à 355 h. ; de 356 à 358 h. ; de 359 à 361 h. ; de 362 à 364 h. ; de 365 à 367 h. ; de 368 à 370 h. ; de 371 à 373 h. ; de 374 à 376 h. ; de 377 à 379 h. ; de 380 à 382 h. ; de 383 à 385 h. ; de 386 à 388 h. ; de 389 à 391 h. ; de 392 à 394 h. ; de 395 à 397 h. ; de 398 à 400 h. ; de 401 à 403 h. ; de 404 à 406 h. ; de 407 à 409 h. ; de 410 à 412 h. ; de 413 à 415 h. ; de 416 à 418 h. ; de 419 à 421 h. ; de 422 à 424 h. ; de 425 à 427 h. ; de 428 à 430 h. ; de 431 à 433 h. ; de 434 à 436 h. ; de 437 à 439 h. ; de 440 à 442 h. ; de 443 à 445 h. ; de 446 à 448 h. ; de 449 à 451 h. ; de 452 à 454 h. ; de 455 à 457 h. ; de 458 à 460 h. ; de 461 à 463 h. ; de 464 à 466 h. ; de 467 à 469 h. ; de 470 à 472 h. ; de 473 à 475 h. ; de 476 à 478 h. ; de 479 à 481 h. ; de 482 à 484 h. ; de 485 à 487 h. ; de 488 à 490 h. ; de 491 à 493 h. ; de 494 à 496 h. ; de 497 à 499 h. ; de 500 à 502 h. ; de 503 à 505 h. ; de 506 à 508 h. ; de 509 à 511 h. ; de 512 à 514 h. ; de 515 à 517 h. ; de 518 à 520 h. ; de 521 à 523 h. ; de 524 à 526 h. ; de 527 à 529 h. ; de 530 à 532 h. ; de 533 à 535 h. ; de 536 à 538 h. ; de 539 à 541 h. ; de 542 à 544 h. ; de 545 à 547 h. ; de 548 à 550 h. ; de 551 à 553 h. ; de 554 à 556 h. ; de 557 à 559 h. ; de 560 à 562 h. ; de 563 à 565 h. ; de 566 à 568 h. ; de 569 à 571 h. ; de 572 à 574 h. ; de 575 à 577 h. ; de 578 à 580 h. ; de 581 à 583 h. ; de 584 à 586 h. ; de 587 à 589 h. ; de 590 à 592 h. ; de 593 à 595 h. ; de 596 à 598 h. ; de 599 à 601 h. ; de 602 à 604 h. ; de 605 à 607 h. ; de 608 à 610 h. ; de 611 à 613 h. ; de 614 à 616 h. ; de 617 à 619 h. ; de 620 à 622 h. ; de 623 à 625 h. ; de 626 à 628 h. ; de 629 à 631 h. ; de 632 à 634 h. ; de 635 à 637 h. ; de 638 à 640 h. ; de 641 à 643 h. ; de 644 à 646 h. ; de 647 à 649 h. ; de 650 à 652 h. ; de 653 à 655 h. ; de 656 à 658 h. ; de 659 à 661 h. ; de 662 à 664 h. ; de 665 à 667 h. ; de 668 à 670 h. ; de 671 à 673 h. ; de 674 à 676 h. ; de 677 à 679 h. ; de 680 à 682 h. ; de 683 à 685 h. ; de 686 à 688 h. ; de 689 à 691 h. ; de 692 à 694 h. ; de 695 à 697 h. ; de 698 à 700 h. ; de 701 à 703 h. ; de 704 à 706 h. ; de 707 à 709 h. ; de 710 à 712 h. ; de 713 à 715 h. ; de 716 à 718 h. ; de 719 à 721 h. ; de 722 à 724 h. ; de 725 à 727 h. ; de 728 à 730 h. ; de 731 à 733 h. ; de 734 à 736 h. ; de 737 à 739 h. ; de 740 à 742 h. ; de 743 à 745 h. ; de 746 à 748 h. ; de 749 à 751 h. ; de 752 à 754 h. ; de 755 à 757 h. ; de 758 à 760 h. ; de 761 à 763 h. ; de 764 à 766 h. ; de 767 à 769 h. ; de 770 à 772 h. ; de 773 à 775 h. ; de 776 à 778 h. ; de 779 à 781 h. ; de 782 à 784 h. ; de 785 à 787 h. ; de 788 à 790 h. ; de 791 à 793 h. ; de 794 à 796 h. ; de 797 à 799 h. ; de 800 à 802 h. ; de 803 à 805 h. ; de 806 à 808 h. ; de 809 à 811 h. ; de 812 à 814 h. ; de 815 à 817 h. ; de 818 à 820 h. ; de 821 à 823 h. ; de 824 à 826 h. ; de 827 à 829 h. ; de 830 à 832 h. ; de 833 à 835 h. ; de 836 à 838 h. ; de 839 à 841 h. ; de 842 à 844 h. ; de 845 à 847 h. ; de 848 à 850 h. ; de 851 à 853 h. ; de 854 à 856 h. ; de 857 à 859 h. ; de 860 à 862 h. ; de 863 à 865 h. ; de 866 à 868 h. ; de 869 à 871 h. ; de 872 à 874 h. ; de 875 à 877 h. ; de 878 à 880 h. ; de 881 à 883 h. ; de 884 à 886 h. ; de 887 à 889 h. ; de 890 à 892 h. ; de 893 à 895 h. ; de 896 à 898 h. ; de 899 à 901 h. ; de 902 à 904 h. ; de 905 à 907 h. ; de 908 à 910 h. ; de 911 à 913 h. ; de 914 à 916 h. ; de 917 à 919 h. ; de 920 à 922 h. ; de 923 à 925 h. ; de 926 à 928 h. ; de 929 à 931 h. ; de 932 à 934 h. ; de 935 à 937 h. ; de 938 à 940 h. ; de 941 à 943 h. ; de 944 à 946 h. ; de 947 à 949 h. ; de 950 à 952 h. ; de 953 à 955 h. ; de 956 à 958 h. ; de 959 à 961 h. ; de 962 à 964 h. ; de 965 à 967 h. ; de 968 à 970 h. ; de 971 à 973 h. ; de 974 à 976 h. ; de 977 à 979 h. ; de 980 à 982 h. ; de 983 à 985 h. ; de 986 à 988 h. ; de 989 à 991 h. ; de 992 à 994 h. ; de 995 à 997 h. ; de 998 à 1000 h. ; de 1001 à 1003 h. ; de 1004 à 1006 h. ; de 1007 à 1009 h. ; de 1010 à 1012 h. ; de 1013 à 1015 h. ; de 1016 à 1018 h. ; de 1019 à 1021 h. ; de 1022 à 1024 h. ; de 1025 à 1027 h. ; de 1028 à 1030 h. ; de 1031 à 1033 h. ; de 1034 à 1036 h. ; de 1037 à 1039 h. ; de 1040 à 1042 h. ; de 1043 à 1045 h. ; de 1046 à 1048 h. ; de 1049 à 1051 h. ; de 1052 à 1054 h. ; de 1055 à 1057 h. ; de 1058 à 1060 h. ; de 1061 à 1063 h. ; de 1064 à 1066 h. ; de 1067 à 1069 h. ; de 1070 à 1072 h. ; de 1073 à 1075 h. ; de 1076 à 1078 h. ; de 1079 à 1081 h. ; de 1082 à 1084 h. ; de 1085 à 1087 h. ; de 1088 à 1090 h. ; de 1091 à 1093 h. ; de 1094 à 1096 h. ; de 1097 à 1099 h. ; de 1100 à 1102 h. ; de 1103 à 1105 h. ; de 1106 à 1108 h. ; de 1109 à 1111 h. ; de 1112 à 1114 h. ; de 1115 à 1117 h. ; de 1118 à 1120 h. ; de 1121 à 1123 h. ; de 1124 à 1126 h. ; de 1127 à 1129 h. ; de 1130 à 1132 h. ; de 1133 à 1135 h. ; de 1136 à 1138 h. ; de 1139 à 1141 h. ; de 1142 à 1144 h. ; de 1145 à 1147 h. ; de 1148 à 1150 h. ; de 1151 à 1153 h. ; de 1154 à 1156 h. ; de 1157 à 1159 h. ; de 1160 à 1162 h. ; de 1163 à 1165 h. ; de 1166 à 1168 h. ; de 1169 à 1171 h. ; de 1172 à 1174 h. ; de 1175 à 1177 h. ; de 1178 à 1180 h. ; de 1181 à 1183 h. ; de 1184 à 1186 h. ; de 1187 à 1189 h. ; de 1190 à 1192 h. ; de 1193 à 1195 h. ; de 1196 à 1198 h. ; de 1199 à 1201 h. ; de 1202 à 1204 h. ; de 1205 à 1207 h. ; de 1208 à 1210 h. ; de 1211 à 1213 h. ; de 1214 à 1216 h. ; de 1217 à 1219 h. ; de 1220 à 1222 h. ; de 1223 à 1225 h. ; de 1226 à 1228 h. ; de 1229 à 1231 h. ; de 1232 à 1234 h. ; de 1235 à 1237 h. ; de 1238 à 1240 h. ; de 1241 à 1243 h. ; de 1244 à 1246 h. ; de 1247 à 1249 h. ; de 1250 à 1252 h. ; de 1253 à 1255 h. ; de 1256 à 1258 h. ; de 1259 à 1261 h. ; de 1262 à 1264 h. ; de 1265 à 1267 h. ; de 1268 à 1270 h. ; de 1271 à 1273 h. ; de 1274 à 1276 h. ; de 1277 à 1279 h. ; de 1280 à 1282 h. ; de 1283 à 1285 h. ; de 1286 à 1288 h. ; de 1289 à 1291 h. ; de 1292 à 1294 h. ; de 1295 à 1297 h. ; de 1298 à 1300 h. ; de 1301 à 1303 h. ; de 13